

En application de la Décision ANRT/DG/N°05/11, les trois ERPT globaux sont tenus d'effectuer des contrôles sur la facturation afin de garantir la transparence tarifaire et l'exactitude de facturation de leurs services de télécommunications. Dans ce cadre, et en application de ses prérogatives, l'ANRT veille à garantir le respect de cette disposition.

La synthèse ci-après dresse une situation des résultats de ces contrôles au titre de 2020.

[Lire le document.](#)

[Retour](#)

Source URL: <https://www.anrt.ma/lagence/actualites/lanrt-publie-une-synthese-sur-la-transparence-tarifaire-et-lexactitude-de-la>